Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 30 (1984)

Heft: 2

Rubrik: En bref...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EN BREF ...

La présence industrielle suisse en France

La dernière livraison de la *Revue Economique Franco-Suisse*, publiée par la Chambre de Commerce Suisse en France, est consacrée à la présence industrielle suisse dans notre pays d'accueil. On y lit que les entreprises industrielles françaises à participation helvétique représentent 11,5 % de l'ensemble des industries françaises à participation étrangère et emploient plus de 110.000 salariés. Leur chiffre d'affaires a dépassé 31 milliards de FF en 1980 et leurs investissements étaient, cette même année, de plus d'un milliard de FF. Elles se situent principalement en Ile-de-France (23 000 salariés), mais aussi dans la région Rhône-Alpes (19 000) et en Alsace (12 500). Enfin, les secteurs concernés sont, dans l'ordre du personnel employé, l'agro-alimentaire (17 000 emplois), le matériel électrique (14 500), l'équipement industriel (8 500), les produits chimiques et pharmaceutiques (7 300), la chaussure (6 500) et le textile (5 300).

La Confédération en bref

Il s'agit d'une brochure d'une quarantaine de pages, dont les feuillets sont détachables pour pouvoir les classer ou les utiliser comme documents de travail. Publiée par les *Services d'Information de l'Administration fédérale*, cette brochure donne un aperçu succinct mais précis des institutions de la Confédération et des tâches principales des Départements et de leurs divisions. On y trouvera, avec différents organigrammes, un résumé des droits politiques sur le plan fédéral, de la genèse d'une nouvelle loi ou d'un nouvel article constitutionnel, ou encore un rappel des différentes procédures d'interventions parlementaires. A côté des Départements, la Chancellerie fédérale et le Tribunal fédéral sont également décrits. On peut recevoir gratuitement la brochure *« La Confédération en Bref »* en écrivant à l'OCFIM, 3000 Berne, à condition de joindre à la lettre de demande une étiquette collante portant le nom et l'adresse du destinataire.

Partis, les troubadours.

La Suisse, pays réputé austère, a eu pourtant ses troubadours dont les chansons ont fait le tour du monde. Certes, il y avait Gilles et ses *Trois Cloches*, mais il y avait aussi Johnny Hess et Pierre Dudan. Les deux derniers viennent de nous quitter, à deux mois d'intervalle, pour gagner les royaumes qu'ils chantaient sur terre. Dans le milieu des années trente, Johnny Hess formait un duo - c'était alors la mode - avec Charles Trenet. Johnny accompagnait au piano, en virtuose qu'il était, et chantait tout à la fois. Il reste quelques disques de cette spirituelle et poétique association qui lança le style « zazou » et rappellent le sourire qu'elle apporta au milieu des années sombres. Il reste aussi d'inoubliables chansons comme *J'ai sauté la barrière* et *Pourquoi m'avoir donné rendez-vous sous la pluie.* Pierre Dudan, quant à lui, avait écrit quinze-cents chansons. Sa belle voix grave et son ton canaille faisaient merveille au Bœuf sur le Toit et au Lapin Agile. Qui ne connait pas *Sous le ciel de Paris, On prend l'Café au lait au lit* et surtout *Clopin-clopant* ? Cette dernière, après avoir été sur toutes les lèvres, vient d'être enregistrée, insigne hommage, par le numéro un du show business mondial, Barbara Streisand. Comme on le voit, les troubadours s'en vont, mais ne meurent pas.

Le TGV à Lausanne

Depuis le 21 janvier, Lausanne est reliée à Paris, quatre fois par jour, par le TGV, via Vallorbe et Dijon. La durée du parcours, 3 h 45, est à peu de choses près, la même qu'entre Genève et Paris. Depuis sa mise en service entre Paris et Lyon, le TGV s'est, en deux ans, étendu vers Montpellier, Marseille, Chambéry, Besançon et Genève. Lausanne est désormais prévue tête de ligne pour les liaisons avec le Valais et l'Italie. En vingt-sept mois, le TGV a transporté plus de 17 millions de voyageurs, 30.000 en moyenne par jour, avec des « pointes » proches de 65 000 les jours de grande affluence. Avant la mise en service du TGV, la ligne Paris-Genève transportait quelque 19.000 voyageurs par mois. Cette moyenne est passée à 28.000 depuis l'apparition du train à grande vitesse. Concurrence certes avec les liaisons aériennes. Les responsables de Swissair ne s'en inquiétent pas trop. Selon eux, ce qui a fait du tort à la compagnie nationale, c'est surtout le transfert de ses vols Genève-Paris de l'aéroport d'Orly à celui de Roissy. La clientèle du TGV - dit-on à Swissair - n'est pas la même que celle de l'avion, constituée principalement d'hommes d'affaires.

Votations du 26 février

Les prochaines votations sont consacrées à une initiative pour l'introduction du service civil en remplacement éventuel du service militaire et à deux propositions officielles portant l'une sur l'introduction d'une vignette obligatoire pour pouvoir circuler sur les autoroutes, l'autre sur une taxe frappant les transports routiers. De nombreux groupements recommandent un triple non. Les groupements patronaux vaudois, qui préconisent une telle attitude, s'en expliquent dans leur dernier bulletin. S'agissant du Service civil, ils rappellent que l'article 18 actuel de la Constitution fédérale précise que « tout Suisse est tenu au service militaire ». L'article 18 bis nouveau laisserait à chacun le libre choix entre les obligations militaires et un service civil. Limitée comme elle l'est à la préparation militaire, l'obligation de servir répond à une nécessité : seule l'armée de milice peut préserver l'indépendance de la Confédération, donc les libertés personnelles de ses habitants. Etendue à des tâches civiles, l'obligation de servir équivaut à une contrainte parfaitement inutile et un luxe coûteux, dans la mesure où l'on ne pourrait occuper ces « volontaires » qu'à des tâches pour lesquelles les entreprises sont plus équipées et plus efficaces. Toujours selon le patronat vaudois la vignette autoroutière n'a pour seul objectif que de procurer 250 à 300 millions de Francs Suisses à la caisse générale de la Confédération. En effet les taxes et surtaxes sur l'essence, les impôts directs et indirects que paient déjà les automobilistes, couvrent largement les dépenses autoroutières de la Confédération. Quant à la taxe sur les poids lourds son effet - indépendamment du fait d'alimenter la caisse générale - sera de renchérir le coût des transports, naturellement répercuté ensuite sur le prix de la construction, des services et, surtout, des produits consommés par chacun. Imposée aux véhicules étrangers, elle serait en outre une entrave aux échanges internationaux. Enfin, qu'il s'agisse de la vignette ou de la taxe sur les poids lourds, elles créeraient une image fâcheuse d'un pays traditionnellement accueillant. On voit d'ici, en effet, la queue aux postes frontaliers, où les touristes étrangers devraient se faire apposer le précieux document sur leur pare-brise.

P. J.